

FICHE OUTIL N°3

« QST je travaille en situation de pandémie »

Description :

Mode opératoire : vous référer à la fiche « QST je travaille en situation de pandémie » (voir en annexe).

Objectif :

Fiche outil qui permet de réfléchir en équipe à l'importance de la mise en place de mesures sanitaires préventives : recréer du collectif en réfléchissant ensemble aux mesures de sécurité préventives à adopter pour la reprise d'activité, et éventuellement de mettre en place un plan d'action partagé par tous.

Cible :

Collaborateurs, de préférence en collectif afin de favoriser l'échange.

Outil / matériel :

Fiche « QST je travaille en situation de pandémie » (voir en annexe – source Editions Tissot)).

Je travaille en situation de pandémie

Coronavirus COVID-19

SYMPTÔMES

- FIÈVRE
- MAUX DE TÊTE
- PERTE DU GŔAT-ROBAT
- MAUX DE GORGE
- COURELURES
- PAROTIS
- DIARRHÉES

TRANSMISSION

1 mètre minimum

GESTES BARRIÈRE

DISTANCE SOCIALE

1 mètre minimum

Je retiens et je m'engage à

-
-
-

Date : _____

Annateur : _____

Évaluation — ☆☆☆☆☆

Retour de l'équipe/Action :

NOM	Prénom	Signature

©2020 © Editions Tissot

Je travaille en situation de pandémie

Introduction

La crise sanitaire que nous traversons en raison de la pandémie COVID-19 bouleverse notre manière de travailler et le droit du travail a dû être adapté. Nos postes sont considérés comme atypiques pour la continuité d'activité de l'entreprise et ne peuvent être tenus en télétravail, nous ne pouvons pas de surcroît de la maladie et ne sommes pas considérés comme étant à risque particulier : nous pouvons travailler sur site mais devons mettre en place et respecter des règles d'hygiène très strictes pour protéger notre santé individuelle et collective. Nous devons pour autant les mesures de prévention contre les autres risques habituellement identifiés.

OBJECTIFS : Identifier les risques liés au COVID-19 dans l'entreprise. Partager les mesures de prévention pour éviter toute contamination au travail.

CHIFFRES CLÉS : La pandémie de COVID-19 (virus SARS-CoV-2) évolue en France depuis fin janvier 2020. Nous sommes actuellement au stade 3 et en confinement étendu. Plusieurs millions de salariés ne peuvent pas télétravailler.

La % d'heures est abordé sous la forme d'une série d'affirmations pour lesquelles l'animateur fait « voter » mais les notes des collaborateurs qui votent et affirment sont VRAIES ou FAUSSES. Il peut aussi les inviter à répondre chacun leur tour. Il peut faire « voter » en cas d'opinion des participants du Vrai ou du Faux. C'est également possible sur la réponse.

Prévoir et respecter les EPI et solutions d'hygiène disponibles sur le site. Clair toutes les mesures spécifiques mises en place sur le site à l'occasion des affirmations à 3. Respecter l'environnement de tous les postes chez soi-même.

Proposer aux collaborateurs de relever les 3 affirmations les plus marquantes selon eux. (À noter au verso dans "Je retiens et je m'engage")

En situation de pandémie, limiter le nombre de participants à 5 (1) Travailleur, réaliser le % d'heures QST en addition ou dans une salle virtuelle, en respectant la distance de 1 mètre minimum ou 2 chaînes entre les participants. Le port d'un masque barrière, journal par l'entreprise, est recommandé.

Notions importantes

- 1 Le virus pourrait se transmettre indirectement par des outils ou surfaces de travail facilement contaminées : **3/20**
Des contacts directs avec une personne infectée sont nécessaires pour transmettre la maladie : contact direct à moins de 2 mètres lors d'une toux, d'un éternuement ou discussion en l'absence de mesures de protection. Mais l'on sait aussi que le virus survit sur les surfaces quelques heures à température ambiante (jusqu'à quelques jours en milieu humide) selon les matériaux : 24 heures sur du carton et 2-3 jours sur du plastique ou sur du inox. Il faut donc se méfier de la contamination des surfaces car les mains sont portées au visage des centaines de fois par jour. Le risque de transmission par suspension en aérosol dans l'air ne peut pas être totalement écarté mais semble marginal.
- 2 Au travail, on est exposé alors les gestes barrières sont essentiels : **3/20**
Les mesures "barrières" (distanciation sociale de 1 mètre en l'absence de travail) sont indispensables et efficaces pour se protéger et protéger les autres. Les postes de travail ont été adaptés au maximum (voir marquage au sol) et parfois adaptés (ex : plénières, suppression des documents ou outils partagés) et nous limitons le nombre de personnes présentes dans une même zone de travail ou de repos (fractionnement des équipes et rotation). Préférez les communications indirectes (par télétravail) et de courte durée. Nettoyez nos espaces et outils de travail (avec des désinfectants classiques en spray ou des lingettes imprégnées) en début et fin de poste.
- 3 Les masques alternatifs, s'ils sont portés par tout le collectif de travail, peuvent éviter la contamination : **3/20**
Il s'agit d'éviter dans l'environnement des gouttelettes contaminées (en toussant, éternuant ou parlant) mais doivent être manipulés avec beaucoup de précaution (ne pas toucher l'avant du masque, se laver les mains avant de le mettre / de le retirer) à l'issue de tous vos EPI. Les masques filtrants électrostatiques sont également efficaces si individuels. Les masques chirurgicaux ou FFP2 sont actuellement réservés aux professionnels de santé. Le port des gants, écrans et lunettes autres que ceux recommandés au travail habituel ne sont pas nécessaires.
- 4 Que ce soit pour le nettoyage des locaux ou des mains, l'alcool et le gel hydroalcoolique sont plus efficaces que les désinfectants et savons classiques : **3/20**
Le lavage et la désinfection humides sont à privilégier car plus efficaces contre le virus. Bien sécher les mains et les surfaces avec des serviettes jetables. Les solutions de type gel hydroalcoolique sont réservées aux situations où l'accès aux sanitaires est compliqué ou impossible en appeler. Savons, gels, essuie-tout et mouchoirs jetables, etc., ont été approvisionnés. Bien utiliser les poubelles séparées au site pour les jetés. Le nettoyage et l'aération des locaux ont également été renforcés.
- 5 J'ai 40 ans, sans risque particulier, je ne vais pas m'inscrire pour un gros mal de tête et une sensation de fièvre : **3/20**
En cas de symptômes, même délégués, restez à votre domicile, surveillez votre fièvre et consultez par téléphone votre médecin traitant. Appelez le 15 si les symptômes s'aggravent. Si des signes apparaissent tandis que vous occupez votre poste de travail, faites-vous évaluer immédiatement votre responsable. Nous organisons votre prise en charge et la mise en sécurité de votre poste.

Lever les freins

Une réponse qui fonctionne : Dans le contexte actuel de confinement, le télétravail est la règle pour tous les postes qui le permettent. Il est donc identifiés les concentrations avec le CSE et tout le personnel présent sur site travaille à des postes essentiels pour l'activité de l'entreprise et ne peuvent être tenus à distance. Le personnel d'entretien à risque ne peut être en contact direct avec une maladie et tenté à rester chez lui après avis médical. Certains parents de jeunes enfants bénéficient également de la possibilité de les garder à domicile tant que les écoles et crèches restent fermées.

Pour aller + loin

- 1 Mettre à jour votre document unique en associant votre CSE et le médecin du travail. Si l'entreprise a établi un PCA (plan de continuité d'activité), il peut servir de base à la réflexion.
- 2 En cas de retour à l'activité partielle ou aux congés incomplets, orienter les salariés le plus tôt possible vers les aides RH pour les aspects sociaux (notamment une partie de charge maladie pour l'occurrence de leur santé physique et mentale).
- 3 Reconnaitre Editions Tissot : accès gratuit au droit du travail en ligne pour tous les salariés de la région Île-de-France.
- 4 Créer une CSE COVID-19.
- 5 Déposer le dossier de Travail COVID-19 auprès du comité de surveillance. Numéro vert : 01 20 20 20 20